

Hisense



FIFA WORLD CUP
Qatar 2022

SPONSOR OFFICIEL

OPERATION 7570

DU 27/09 AU 14/11

Jusqu'à

300€

REMBOURSÉS

à l'achat d'un réfrigérateur
ou congélateur Hisense*

100% GAGNANT

27/09 - 10/01/23

Pour tout achat d'un produit Hisense**

GAGNEZ DE NOMBREUX CADEAUX



SCANNEZ MOI
POUR PARTICIPER



*www.offres.hisense.fr - **TV, laser TV et produits froid

1. **Achetez ou louez, entre le 27/09/2022 et le 14/11/2022** un réfrigérateur ou congélateur Hisense, dans un magasin participant à l'opération (hors Amazon, hors Marketplace) parmi les références suivantes (hors produits d'occasions ou reconditionnés) :

RÉFÉRENCE	MONTANT DE REMBOURSEMENT
RB410D4BD2	20 €
FCN300WCF - RB434N4BCE1 - RB224D4BDF - FV245N4AW1	30 €
RB390N4AD10 - RB390N4BC31 - RB390N4WC1 - RB390N4WB1 - RB440N4WCF RB341D4WDF - FCN255WDF - RB434N4ABF - RB434N4BF2 - RB434N4BC1 RB434N4AD1 - RB390N4AB10 - RB390N4AF10 - RT156D4BWF - RT156D4BGF RT156D4BBF - RT422N4ADF - MQ79394FFS - RF697N4ZSF - RF632N4BBF RF697N4BSF - HSN519WIF - RS677N4BIE - RL481N4BIF - RL415N4AWF FV245N4AD1 - FV298N4AWF - RIB312F4AWF	50 €
RB390N4BC10 - RB390N4CW10 - RQ563N4AFF - RQ563N4AII	70 €
RB390N4AD11 - RB372N4WD1 - RB372N4WB1	80 €
RB390N4AC20 - RB390N4AW20 - RB470N4DIC - RB470N4CIC - RB645N4BFE RB470N4CID - RB645N4WIF - RT728N4WCE - RT600N4WC2 - FTM461WCE RT422N4ACF - FMN551ASF - RQ563N4SW11 - RF750N4ASF - RT641N4AIF RT641N4WFE - HMN544ISF - RF540N4WFI - RF540N4SW11 - RF750N4ABF FMN440SW201 - FMN544IFS - RS694N4BCF - RS741N4WC1 - FSN535KFI RS840N4WCF - FSN668WCF - RS650N4AD1 - RS650N4AB1 - RS694N4IIF RS677N4WFI	100 €
FMN530WFI - RQ731N4W11 - RQ758N4SAF1 - RQ760N4CFF - RS818N4TIE	200 €
RF728N4AFF	300 €

2. **Connectez-vous à partir du 27/09/2022** et jusqu'au 14/12/2022 au plus tard sur le site offres.hisense.fr ou scannez le QR code sur la première page page de l'opération.

Sélectionnez l'offre « **OPERATION 7570 - HISENSE - OFFRE FROID FIFA WORLD CUP** »

3. **Complétez** le formulaire d'inscription en ligne.

4. **Téléchargez** les preuves d'achat suivantes :

- La photo ou le scan de l'original de votre ticket de caisse/ facture ou de votre contrat de location sur lequel/ laquelle devront être impérativement entourés : l'enseigne, la date d'achat, le libellé et le montant de l'article concerné. Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Les bons de commande, et bons de vente sont acceptés sous réserve d'être en mesure de fournir le ticket de caisse ou la facture reçu au moment de la livraison de votre produit. Les bons de livraison ne seront pas considérés comme des pièces justificatives valables.

- La photo ou le scan de votre code-barres original découpé sur l'emballage

- La photo ou le scan du numéro de série de votre produit commençant par S/N suivi de 23 caractères se trouvant sur la plaque signalétique de votre produit ou sur l'emballage du produit

5. **Validez** votre formulaire de participation.

Vous recevrez votre remboursement, dans un délai de 8 semaines à réception de votre dossier complet et conforme, par virement bancaire.

Offre limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et les DROM COM (zone euro uniquement), et valable jusqu'au 17/11/2022, limitée à une offre de remboursement par foyer (même nom, même adresse, même IBAN). Frais d'affranchissement à votre charge. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, ratée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HISENSE France, responsable de traitement, domicilié à Bâtiment Art Val - 4ème Etage - Aile B - 9 rue des 3 sœurs - 93420 Villepinte, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Hisense France ainsi que pour les finalités détaillées ci-après. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation, gestion des réclamations et suivi qualité) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes). Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services habilités de Hisense France ainsi qu'aux services habilités de ses sous-traitants en charge de la gestion opérationnelle de l'opération promotionnelle et de l'envoi des questionnaires de suivi qualité. La liste et les fonctions des sous-traitants auxquels Hisense fait appel sont communiquées aux personnes dont les données personnelles sont collectées, à leur demande. Nous conservons vos données pour la durée de l'opération et pendant une durée de trois ans à compter de la clôture de l'opération, sauf obligation légale. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis (notamment les preuves d'achat) sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez, dans les limites légales, d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, du droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements concernés, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à Service client Hisense France - Bâtiment Art Val - 4ème Etage - Aile B - 9 rue des 3 sœurs - 93420 Villepinte. **Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 14/03/2023.**

** JEU 100% GAGNANT

- Achetez ou louez, entre le 27/09/2022 et le 10/01/2023** un produit Hisense (TV, Laser TV, cave à vin, réfrigérateur ou congélateur) dans un magasin participant à l'opération (hors Amazon, hors Marketplace), hors produits d'occasions ou reconditionnés.
- Connectez-vous ou créez-vous un compte** sur www.offres.hisense.fr à partir du 27/09/2022 et au plus tard jusqu'au 10/01/2023 ou scannez le QR code sur la première page de l'opération. Sélectionner l'offre 7566 – HISENSE – JEU 100% GAGNANT FIFA™
- Complétez le formulaire** d'inscription en ligne.
- Téléchargez les preuves d'achat** suivantes :
 - La photo ou le scan de l'original de votre ticket de caisse/ facture ou de votre contrat de location sur lequel/laquelle devra être impérativement entourés : l'enseigne, la date d'achat, le libellé et le montant de l'article concerné. Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Les bons de commande, et bons de vente sont acceptés sous réserve d'être en mesure de fournir le ticket de caisse ou la facture reçu au moment de la livraison de votre produit. Les bons de livraison ne seront pas considérés comme des pièces justificatives valables.
 - La photo ou le scan du numéro de série de votre produit suivi de 23 caractères ou 6+8 caractères (N Art./N Série), se trouvant sur la plaque signalétique de votre produit.
- Prenez connaissance du règlement complet** du jeu et acceptez les conditions.
- Cliquez sur le bouton « Valider »** pour confirmer votre participation.
- Participez à l'animation pour découvrir si vous avez gagné** (sous réserve de votre participation conforme).

LES LOTS MIS JEU SONT :

- 2 Téléviseurs HISENSE de référence 55U7HQ et d'une valeur unitaire de 799 € TTC
 - 6 Consoles Nintendo Switch d'une valeur unitaire de 250 € TTC
 - 5 Ticknbox Equipe de France d'une valeur unitaire de 100 € TTC
 - 30 Mini Baby-Foot d'une valeur unitaire de 30 € TTC
 - 5 Ballons officiel FIFA™ d'une valeur unitaire de 35 € TTC
 - 60 Wonderbox - Cartes cadeaux Maison d'une valeur unitaire de 25 € TTC
 - 20 Enceintes JBL GO2 2021 d'une valeur unitaire de 25 € TTC
 - 20 Kits supporter 2021 d'une valeur unitaire de 15 € TTC
 - 44 Kits supporter 2022 d'une valeur unitaire de 15 € TTC
 - 30 Wonderbox apéro à 2 2021 d'une valeur unitaire de 15 € TTC
 - 5 Gift box HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 8 € TTC
 - 50 Bouteilles sport HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 3,50 € TTC
 - 50 Calepins HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 1,40 € TTC
 - 50 Stickers HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 0,40 € TTC
 - 50 Stylos HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 0,50 € TTC
- Pour les autres participants, un code de réduction WonderBox d'une valeur de 15 € à valoir sur un achat d'un montant de 50 € minimum.

Offre limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et les DROM COM (zone euro uniquement), et valable jusqu'au 10/01/2023. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, ratée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Les gagnants seront désignés par instant gagnant. Les dotations mis en jeu font l'objet d'instant gagnants générés par la société organisatrice ou par toute personne habilitée par elle (la Société de Gestion), sous la forme « jour/heure/minute ». Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sont répartis sur toute la durée de l'opération. Le premier appel entrant ou cours de l'instant gagnant prédefini sera le seul gagnant effectif de l'instant gagnant prédefini. Dans le cas où aucun appel n'a lieu dans une ou plusieurs de ces périodes, le lot correspondant sera attribué à l'utilisateur participant directement après ces périodes dites Instants Gagnants. Chaque lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que les gagnants. Il est entendu que la Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de problème liés notamment à ses fournisseurs, de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente, et ce, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de fait de cette substitution. Le lot sera envoyé par voie postale à l'adresse de chaque gagnant communiquée à la Société organisatrice dans un délai de 3 semaines à compter du mois de novembre. En cas de non-attribution d'un lot pour cause d'adresse postale erronée et/ou changement d'adresse postale ou pour tout autre cas fortuit, le lot ne sera pas remis en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de casse ou de détérioration des lots lors du transport desdits marchandises. La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. La Société organisatrice ne sera pas plus tenue d'attribuer les lots si le gagnant n'est pas conforme au Règlement. Dans le cas où le gagnant ne pourrait récupérer ou utiliser leur dotation pour une raison étrangère à la volonté de la Société organisatrice, ils seraient considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur dotation, laquelle ne serait pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. La Société organisatrice ne sera pas plus tenue d'attribuer les lots si le gagnant n'est pas conforme au Règlement. Dans le cas où le gagnant ne pourrait récupérer ou utiliser leur dotation pour une raison étrangère à la volonté de la Société organisatrice, ils seraient considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur dotation, laquelle ne serait pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Le lot du gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre leur contre-valeur en numéraire ou sous quelque autre forme que ce soit. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation du lot par le gagnant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HISENSE France, responsable de traitement, domicilié à Bâtiment Art Val – 4ème Etage – Allée B – 9 rue des 3 œurs – 93420 Villepinte, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Hisense France ainsi que pour les finalités détaillées ci-après. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre), et le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation, gestion des réclamations et suivi qualité) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes). Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services habilités de Hisense France ainsi qu'aux services habilités de ses sous-traitants en charge de la gestion opérationnelle de l'opération promotionnelle et de l'envoi des questionnaires de suivi qualité. La liste et les fonctions des sous-traitants auxquels Hisense fait appel sont communiquées aux personnes dont les données personnelles sont collectées, à leur demande. Nous conservons vos données pour la durée de l'opération et pendant une durée de trois ans à compter de la clôture de l'opération, sauf obligation légale. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis (notamment les preuves d'achat) sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez, dans les limites légales, d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, du droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements concernés, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à Service client Hisense France – Bâtiment Art Val – 4ème Etage – Allée B – 9 rue des 3 œurs – 93420 Villepinte. **Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 10/04/2023.**

Hisense



FIFA WORLD CUP
Qatar 2022

SPONSOR OFFICIEL

100% GAGNANT

27/09 - 10/01/23

Pour tout achat d'un produit Hisense*,

GAGNEZ DE NOMBREUX CADEAUX



SCANNEZ MOI
POUR PARTICIPER



*TV, Laser TV & réfrigérateur